Administration métier – Utilitaires métiers

Administration métier - tous modules

SOMMAIRE

*Cliquez sur les titres pour arriver directement à la page souhaitée

Regrouper des fiches

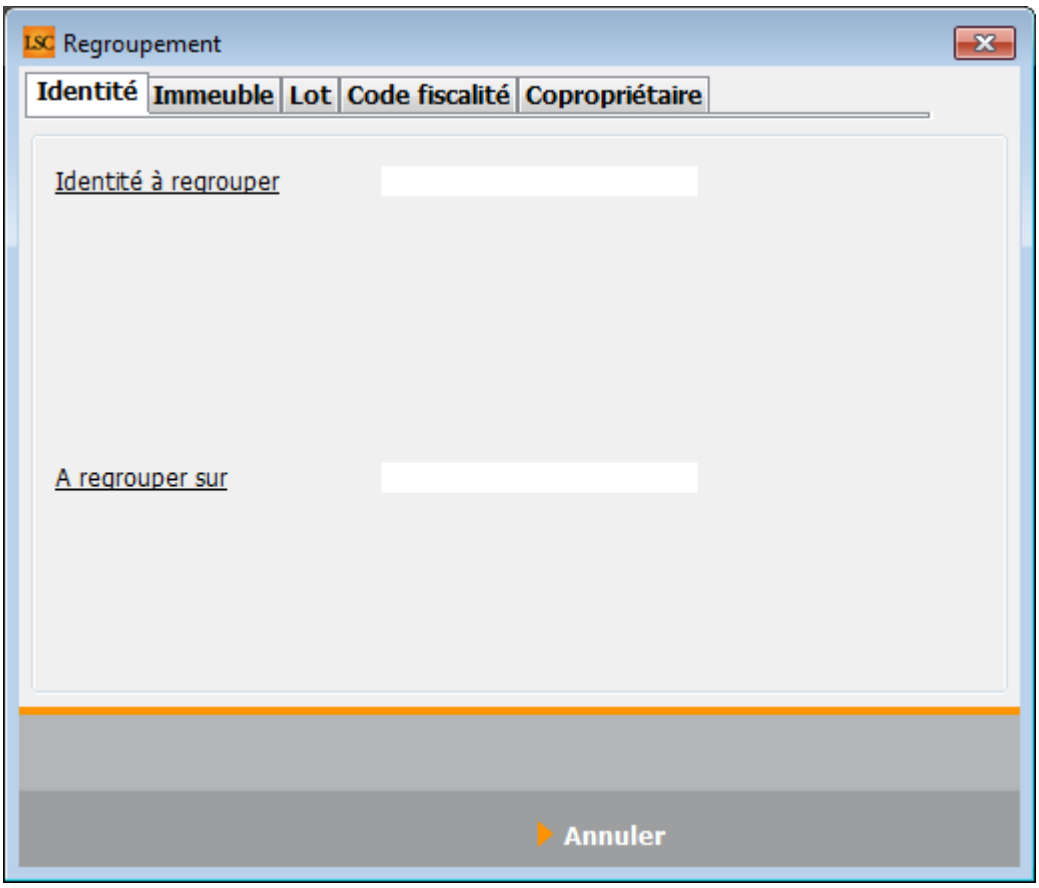
Regrouper un immeuble Gérance sur un immeuble Syndic

Changer le taux de taxe

Changer les indices locataires

Regrouper des fiches

Cette option permet de regrouper 2 fiches sur 1 seule. Pour cela, il suffit d’indiquer la fiche à regrouper et la 2ème fiche sur laquelle doit se faire le regroupement.



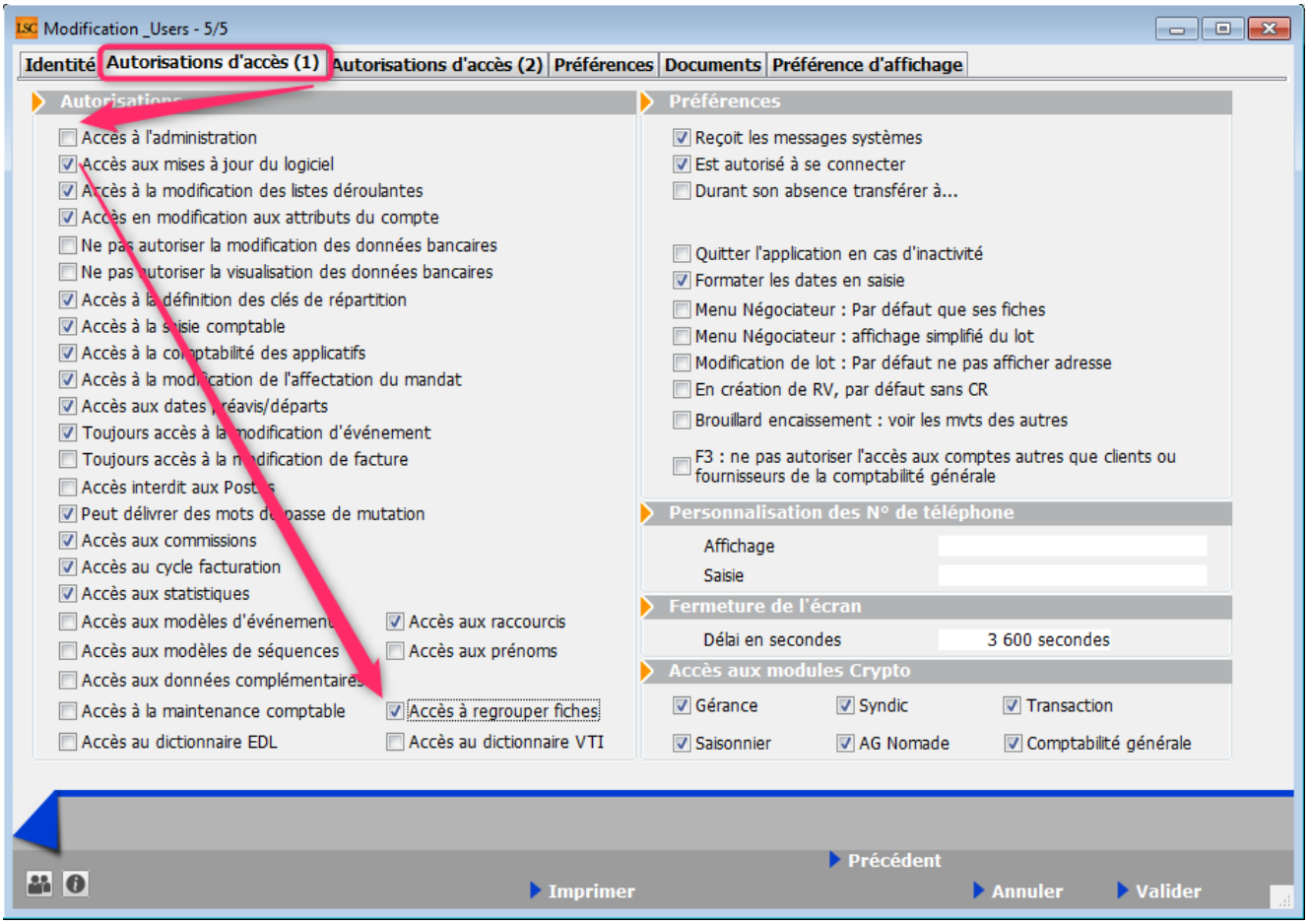
5 possibilités de regroupement :

- Les identités
- Les immeubles (à condition que l'immeuble ne soit pas en Syndic)
- Les lots : doivent avoir le même propriétaire et être sur le même immeuble.
- Les codes fiscalité : le code à regrouper ne doit pas être un code 'système' car il est automatiquement supprimé après regroupement.
- Les copropriétaires : ne peuvent être regroupées que les fiches ayant la même identité et ..étant sur le même immeuble (entité)

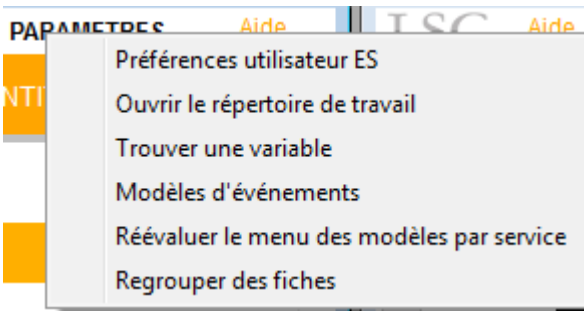
Le bouton « valider » n'est accessible qu'après avoir renseigné les deux fiches à regrouper.

Si des contraintes de suppression existent, le regroupement ne sera pas possible. Un message vous l'indiquera.

Par défaut, cette option n'est accessible qu'à partir de l'administration. Cependant, sur la fiche utilisateur, il est possible de cocher la rubrique "accès au regroupement" pour ceux qui n'ont pas accès à l'adm.



Dans ce cas, elle est directement visible à partir de l'écran d'accueil, via le menu paramètres..

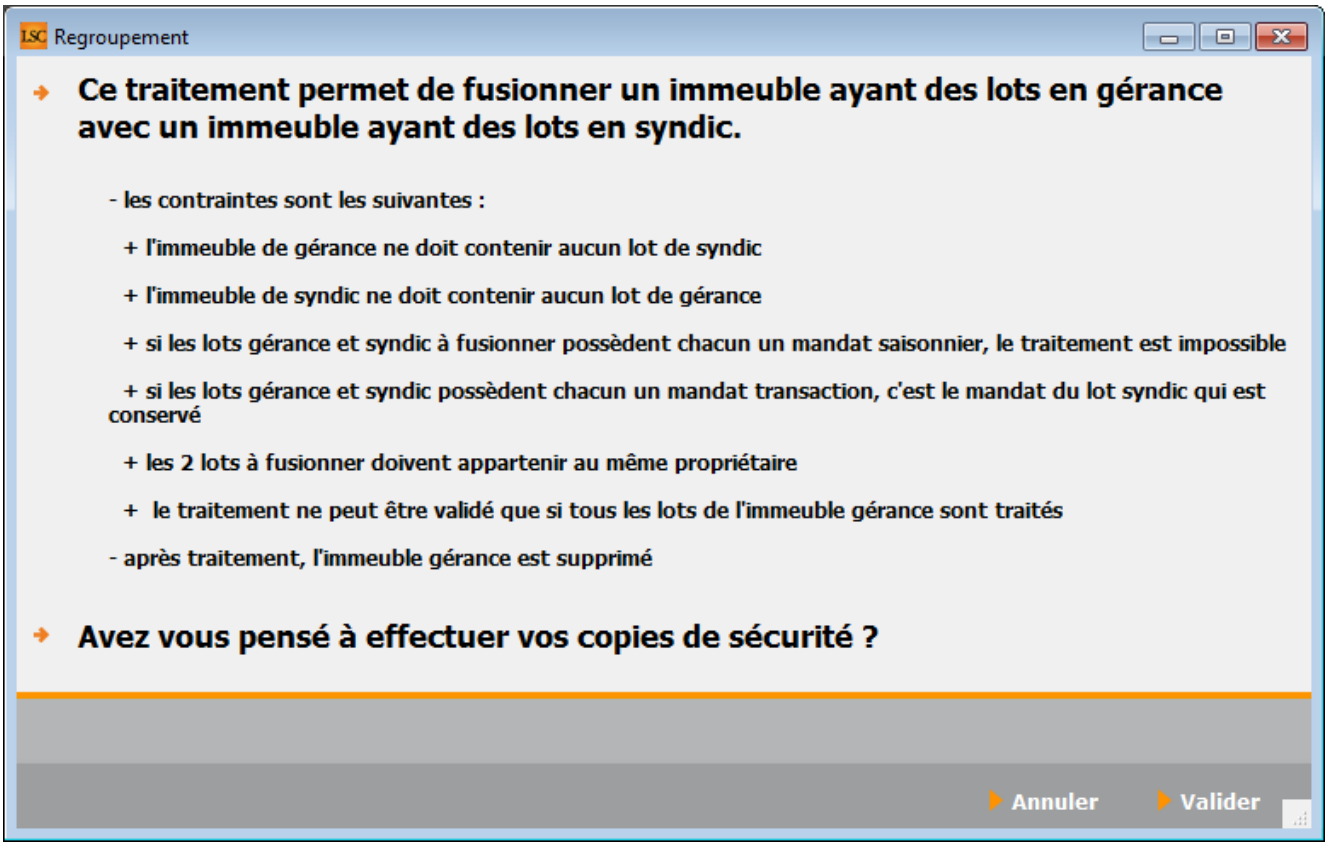


Retour sommaire

Regrouper un immeuble Gérance sur un immeuble Syndic

Cette option permet de regrouper un immeuble de Gérance et un immeuble de Syndic. Elle peut être utile lorsque vous gagnez un syndicat pour lequel vous avez déjà des lots en Gérance. Ce traitement est lourd de conséquences et il est protégé par un mot de passe spécifique (que vous pouvez obtenir en contactant le service hotline).

Les précautions d'emploi sont détaillées dans le dialogue de l'écran de confirmation :



Il suffit ensuite de valider puis d'indiquer la corrélation entre les différents lots à regrouper.

Le traitement ne sera pas possible dans les cas suivants :

– si les deux lots ne sont pas rattachés à la même fiche identité (c'est peut être le même non, pas une fiche tiers unique). Dans ce cas, il faut d'abord regrouper les identités

– si TOUS les lots de gérance ne sont pas rattachés à un lot de Syndic, le traitement ne peut être validé

Retour sommaire

Changer le taux de taxe

Cette option permet d'appliquer, à une sélection de lots, certaines modifications :

- *Changer taux d'abattement*

Choisissez dans le menu déroulant le taux à appliquer.

- *Changer taux de taxe*

Même principe que l'option précédente.

- *Changer exonération taxe add.*

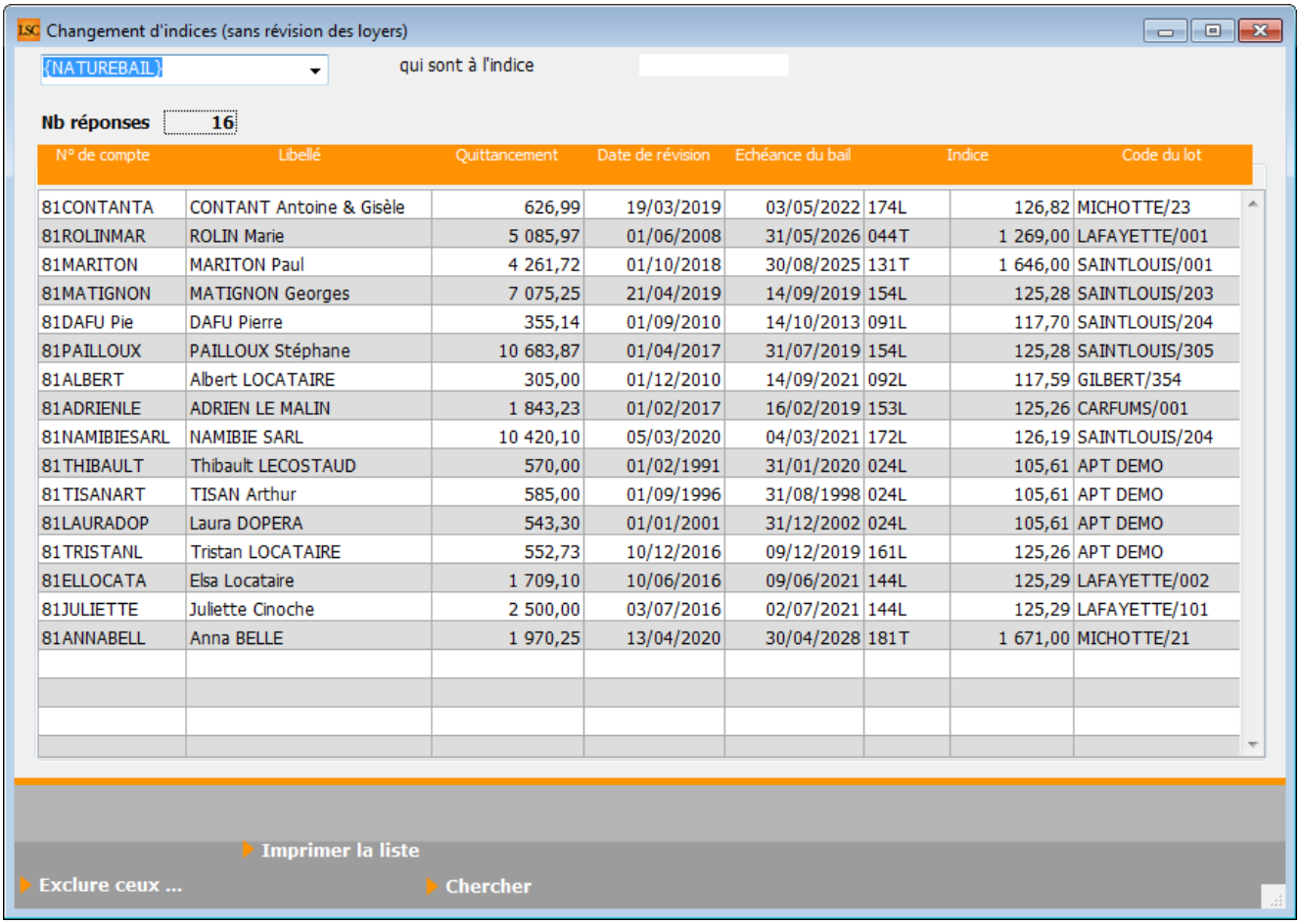
Il s'agit dans cette rubrique de dire si le lot est assujetti ou non à la taxe additionnelle.

> *Les 3 boutons travaillent sur la sélection courante (fiches noircies).*
>
> *Cette option peut être utile pour le traitement des revenus fonciers qui nécessite un fichier à jour.*

Retour sommaire

Changer les indices locataires

Cet utilitaire vous permet, sur une sélection de locataires, de changer l'indice INSEE affecté sur leurs fiches respectives. Après un double-clic sur cette option, un mot de passe vous est demandé : à demander à notre service hotline



Le principe est le même que lors d'une révision de loyer avec quelques nuances :

- Type de bail

Vous pouvez sélectionner les locataires en fonction de leur type de bail, par cette option.

- Qui sont à l'indice…

Indiquez l'indice à changer

- Pour leur affecter l'indice…

Indiquez l'indice qui doit remplacer celui de départ.

- Changer l'indice

Ce bouton, qui n'est visible qu'après sélection des indices de départ et d'arrivée, permet de lancer le traitement.

Cet utilitaire ne permet que des traitements pour des

locataires ayant le même indice. Il faut donc le lancer plusieurs fois si vous avez plusieurs indices à modifier.

Retour sommaire